

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
du 25 avril 2022
(visioconférence)**

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 25 avril 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université des Antilles,

Vu la candidature de la Professeure Guylène AURORE,

a délibéré :

Objet : Election de la vice-présidence de la commission de la formation et de la vie universitaire, pôle Guadeloupe

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation de la candidate Professeure Guylène AURORE, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Résultat du vote	Membres en exercice	62
	Nombre de membres présents ou représentés	53
	Ne prend pas part au vote	0
	Blancs/nuls	2
	Pour	51

Madame la Professeure Guylène AURORE est élue vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), pôle Guadeloupe, à la majorité des membres présents et représentés du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 25 avril 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

